



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTES-RENDUS SOMMAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 20/07/2026 À 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 28

Pouvoirs : 5

Votants : 33

Présents : MALOSSE Daniel ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; OGEARD Alexis ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie .

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

M Sylvain BARCET donne pouvoir à Mme Aline DURAND
M Olivier DEROZARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM
M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Thomas MICHON
Mme Cyrielle ARTHUS BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD

Absents :

Secrétaire : Mme Béatrice DUMORTIER

Délibérations :

1. ASSOCIATIONS-Subvention saison 2025-2026 relative au fonctionnement du théâtre « Le Griffon » - versement du solde

Le Conseil municipal, **par 27 voix pour ; 4 abstentions, 2 contre (majorité des suffrages exprimés)**

Décide du versement du solde de la subvention pour la saison 2025-2026 pour un montant de 25 349,40€

Dit que cette subvention sera mandatée au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2026.

2. INTERCOMMUNALITE-Désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour ; 4 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Désigne les représentants de la commune de Vaugneray pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

- Monsieur Sylvain BARCET

- Monsieur Daniel MALOSSE

Dit que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

3. FONCIER – Cession d'un terrain sis Maison Blanche à Deux Fleuves Rhône Habitat

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide la vente à Deux Fleuves Rhône Habitat des parcelles cadastrées B 1424, B 1426 et B 1427 d'une superficie de 1 033 m² au prix de 80 000 € net vendeur, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

4. CIMETIÈRE – Approbation du projet d'extension du cimetière de Vaugneray et poursuite de la procédure

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le projet d'extension du cimetière de Vaugneray sur les parcelles communales AD 27 et AD 28, en ce complété des réserves et recommandations formulées par Madame la commissaire enquêtrice ;

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les formalités d'extension du cimetière de Vaugneray en saisissant Monsieur le Préfet d'une demande d'autorisation prévue dans les conditions fixées par l'article L2223-1 du code général des collectivités territoriales ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir relatif à ce dossier.

5. ACTION SOCIALE-Intervenant social en gendarmerie - territoire de la compagnie de gendarmerie de l'Arbresle.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la convention jointe en annexe

Autorise Monsieur le Maire à signer et accomplir toute formalité afférente

Dit que les crédits correspondants à la participation financière seront inscrits au budget 2026

6. SCOLAIRE - Fixation des tarifs de garderie- plan mercredi et des repas au restaurant scolaire des écoles publiques.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les tarifs pour la garderie périscolaire applicables à compter du 1er septembre 2026

Libellé	Tarifs 2027
Tarif unique matin	2,15 €
Tarif unique matin Saint Laurent de Vaux	1,25 €
Tarif unique soir ou mercredi (tranche 16H30-18H00/11h30-13h00)	3,20 €
Tarif unique soir ou mercredi (tranche 16H30-18H30/11h30-13h30)	4,35 €

Approuve les tarifs pour l'accueil du mercredi applicables à compter du 1er septembre 2026

	Participation des familles
Tranche 1 - QF < 400	2 €
Tranche 2 - QF entre 401 et 800	4 €
Tranche 3- QF entre 801 et 1200	6 €
Tranche 4 – QF > 1201	8 €

Approuve les tarifs pour les repas pris au restaurant scolaire applicables à compter du 1er septembre 2026

Libellé	Tarifs 2027
Enfant	4,40 €
Personnel scolaire	6,00 €
Dernière minute en cas de non-respect du délai prévenance de 7 jours	7,00 €
Forfait surveillance en cas de panier repas pour cause de PAI	1,00 €
Forfait pour un repas non pris	2,60 €

Dit que les recettes seront inscrites au budget 2026

7. COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés aux bâtiments communaux

Le Conseil municipal, **33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Attribue Le marché de fourniture de gaz naturel et services associés à l'entreprise GEG Source d'énergie

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, notamment les avenants éventuels

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2026.

8. COMMANDE PUBLIQUE : Attributions des marchés de travaux pour l'aménagement de trois logements dans un bâtiment communal au 25 rue de la Maletière.

Le Conseil municipal, **par 6 contre, 27 voix pour (majorité des suffrages exprimés)**

Attribue les lots 1,3, 5,6,7 et 8 pour l'offre de base

Attribue les lots 2 et 3 pour l'offre de base avec variante

Déclare les lots 4, 9, 10 et 11 infructueux

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution des lots attribués ainsi que leurs avenants éventuels.

9. RESSOURCES HUMAINES – Modification des conditions de gratification des stagiaires accueillis au sein de la commune de la VAUGNERAY.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le versement d'une gratification des stagiaires accueillis dans la commune dans les conditions précédemment exposées

5. ACTION SOCIALE-Intervenant social en gendarmerie - territoire de la compagnie de gendarmerie de l'Arbresle.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la convention jointe en annexe

Autorise Monsieur le Maire à signer et accomplir toute formalité afférente

Dit que les crédits correspondants à la participation financière seront inscrits au budget 2026

6. SCOLAIRE - Fixation des tarifs de garderie- plan mercredi et des repas au restaurant scolaire des écoles publiques.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les tarifs pour la garderie périscolaire applicables à compter du 1er septembre 2026

Libellé	Tarifs 2027
Tarif unique matin	2,15 €
Tarif unique matin Saint Laurent de Vaux	1,25 €
Tarif unique soir ou mercredi (tranche 16H30-18H00/11h30-13h00)	3,20 €
Tarif unique soir ou mercredi (tranche 16H30-18H30/11h30-13h30)	4,35 €

Approuve les tarifs pour l'accueil du mercredi applicables à compter du 1er septembre 2026

	Participation des familles
Tranche 1 - QF < 400	2 €
Tranche 2 - QF entre 401 et 800	4 €
Tranche 3- QF entre 801 et 1200	6 €
Tranche 4 – QF > 1201	8 €

Approuve les tarifs pour les repas pris au restaurant scolaire applicables à compter du 1er septembre 2026

Libellé	Tarifs 2027
Enfant	4,40 €
Personnel scolaire	6,00 €
Dernière minute en cas de non-respect du délai prévenance de 7 jours	7,00 €
Forfait surveillance en cas de panier repas pour cause de PAI	1,00 €
Forfait pour un repas non pris	2,60 €

Dit que les recettes seront inscrites au budget 2026

7. COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés aux bâtiments communaux

Le Conseil municipal, **33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Attribue Le marché de fourniture de gaz naturel et services associés à l'entreprise GEG Source d'énergie

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, notamment les avenants éventuels

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2026.

8. COMMANDE PUBLIQUE : Attributions des marchés de travaux pour l'aménagement de trois logements dans un bâtiment communal au 25 rue de la Maletière.

Le Conseil municipal, **par 6 contre, 27 voix pour (majorité des suffrages exprimés)**

Attribue les lots 1,3, 5,6,7 et 8 pour l'offre de base

Attribue les lots 2 et 3 pour l'offre de base avec variante

Déclare les lots 4, 9, 10 et 11 infructueux

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution des lots attribués ainsi que leurs avenants éventuels.

9. RESSOURCES HUMAINES – Modification des conditions de gratification des stagiaires accueillis au sein de la commune de la VAUGNERAY.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le versement d'une gratification des stagiaires accueillis dans la commune dans les conditions précédemment exposées

Dit que ces nouvelles dispositions s'appliquent à tous les stages intervenus en 2026 d'une durée supérieure à un mois.
Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026

10. RESSOURCES HUMAINES- Mise à jour du tableau des emplois permanents

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la mise à jour du tableau des emplois permanents définie ci-dessus, à compter du 1er septembre 2026 ;

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026 et suivants, chapitre 012.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée à 22h00 , vu par Nous,
Daniel MALOSSE, Maire de la commune nouvelle de Vaugneray (Rhône),
pour être affiché le 21/07/2026 à la porte de la Mairie.



